



MA MESSAGERIE

votre email : ma****@yahoo.fr

- Écrire un message
- Messages reçus
- Messages envoyés

L'Assurance Maladie vous écrit

De : Assurance Maladie

16/07/20 21:29

Sera supprimé le 16/01/21

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous un courrier administratif.
Ce document vous concerne personnellement, ne tardez pas à le consulter.

Avec toute mon attention,
votre correspondant de l'Assurance Maladie.

Important : passé un délai de 6 mois, vos messages seront automatiquement supprimés. Pensez à les télécharger en PDF pour les archiver.

Votre document à télécharger

- SUPPRIMER
- TÉLÉCHARGER EN PDF
- IMPRIMER
- RETOUR



Mon numéro : 1700375114235 67

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

Matthieu LORAIS

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

3646

Service gratuit
+ prix appel

M Matthieu LORAIS
23 rue des Envierges
75020 PARIS

mon
parcours
d'assuré

Le 16/07/2020



Le saviez-vous ?

Votre médecin peut télé-transmettre votre arrêt de travail. Parlez-lui en !

> L'INDEMNISATION DE MON ARRÊT DE TRAVAIL

Cher Monsieur LORAIS

Les documents que vous nous avez adressés relatifs à votre arrêt de travail du 25/02/2019 sont incomplets.

Pour nous permettre d'étudier rapidement votre dossier, **vous devez nous retourner ce courrier accompagné de vos justificatifs :**

- Les copies de vos bulletins de salaire du 01/11/2016 au 31/01/2017.
- Vous n'avez pas les 150 heures dans les 3 mois précédent votre arrêt maladie, merci de nous fournir les 3 bulletins de salaire avant inscription pôle emploi.

Pensez à le faire rapidement, votre dossier sera traité plus vite.

Avec toute mon attention,

Madame Betty MALET
votre correspondant de l'Assurance Maladie



Pour faciliter le traitement de mon dossier

Je renvoie les pièces demandées en précisant mon numéro de sécurité sociale sur le recto de chaque document.

Mon numéro : 1700375114235 67

Mon nom ou celui de mon ayant droit :

M Matthieu LORAIS

Pour mes démarches, j'utilise mon compte Ameli :

<https://assure.ameli.fr>

3646

Service gratuit
+ prix appel

M Matthieu LORAIS
23 rue des Envierges
75020 PARIS

mon
parcours
d'assuré

Le 26/08/2020



Besoin de contacter votre caisse ?

Ouvrez simplement votre compte sur ameli.fr ou sur l'**appli ameli** et posez vos questions par e-mail à votre conseiller.

> MA DEMANDE DE DROIT AUX INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Cher Monsieur LORAIS

Vous avez demandé le versement d'indemnités journalières pour votre arrêt de travail du 25/02/2019. Après étude de votre dossier, votre demande n'a pu être acceptée car vous ne remplissez pas les conditions pour avoir droit à cette prestation.

Vous trouverez au verso, un récapitulatif des conditions d'attribution des indemnités journalières maladie.

Vous pouvez ne pas être d'accord avec notre décision et vouloir la contester. Pour cela, adressez un courrier dans un délai de deux mois à la commission de recours amiable, en indiquant les motifs de votre contestation. Pensez à joindre les justificatifs en votre possession et une copie de notre lettre.

✉ Monsieur le Président de la commission de recours amiable
CPAM SEINE ST DENIS CS 60300
- 93018 BOBIGNY CEDEX

Avec toute mon attention,

Madame Amara Diallo
votre correspondant de l'Assurance Maladie



Je peux bénéficier de l'aide du service social de l'Assurance Maladie !

En cas de difficultés financières, sociales ou administratives, je peux rencontrer un(e) assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie. Il me suffit d'envoyer un message depuis mon compte Ameli en sélectionnant "contacter le service social".



- Droits aux prestations en espèces, articles L 323-1 et R 323-1; L 313-1; R 313-1; R 313-3 et R 313-7 du code de la Sécurité Sociale
- Commission de recours amiable, article R 142-1 du code de la Sécurité Sociale



- Tableau de synthèse des conditions de droits aux indemnités journalières maladie